l'ultimatum Autrich[illegible]
la Turquie.

L'ultimatum signifié à la Sublime Porte par le baron de Calice, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, a trait sans doute, en première ligne, à l'incident de Thessalie et aux traitements infligés, au mépris de toute justice, à un agent du Lloyd autrichien. Il ne s'en réfère pas moins, dans la pensée du diguataire, à une série d'autres affaires—à celle des chemins de fer orientaux, spécialement—dont aucune n'aurait eu assez d'importance pour justifier une pareille démarche, mais qui toutes ensemble constituent bel et bien un motif suffisant d'action.

A vrai dire, il nous semble que l'on peut aller plus loin et, en tenant compte de l'appui discret, mais solide, que les puissances—toutes les puissances—ont accordé à la sommation austro-hongroise, se persuader que l'Europe tout entière a trouvé quelque opportunité à l'emploi de ces procédés comminatoires à l'égard de la Turquie. S'il est hors de certain que le concert européen s'est heurté depuis quelques années, depuis l'ouverture de la crise actuelle en Orient, à des habitudes de temporisation systématique, à une façon de se soustraire à force d'ajournements à l'exécution des promesses les plus solennelles, il est évident que la campagne de Thessalie n'a pu que donner une impulsion nouvelle à une méthode où la diplomatie ottomane a trouvé jusqu'ici le moyen presque infaillible de paralyser les volontés de l'Occident.

Abdul Hamid a dû aux victoires d'Edhem pacha et de son armée un renouveau de prestige auprès de ses sujets musulmans. Il y a puisé une conscience rajeunie de sa force, une conscience qu'il n'avait plus guère dans la capacité de résistance de son empire, par conséquent, une résolution arrêtée de braver les décrets de l'aréopage européen et de prétendre obstinément ce qui reste d'une indépendance dont les mutilations successives ont bien pu être accueillies avec reconnaissance par les populations sujettes et chrétiennes, mais ont laissé un ressentiment amer dans l'esprit et du Grand Seigneur lui-même et des disciples du Prophète.

On pourrait presque dire sans exagération que la question d'Orient est entrée depuis Larissa, Pharsale et Domokos, dans une nouvelle et troisième phase. Elle a d'abord consisté—au temps jadis, quand des sultans glorieux et belliqueux grands-vizirs menaient des hordes invincibles à la conquête da la Hongrie ou de la Pologne—dans le danger immense créé à la chrétienté entière par la force agressive de la Turquie.

JAMES LEGGE.

Le Dr James Legge, missionnaire et sinologue anglais dont nous annonçions la mort dans nos dépêches d'hier matin, était né à Huntly [Aberdeenshire], en 1815. Il fit ses études théologiques au collège de Highbury. Envoyé en Chine par la Société des Missions de Londres, il remplit son ministère à Hongkong, de 1843 à 1873, employant ses loisirs à de nombreux travaux sur la langue, les mœurs et la religion des Chinois. En 1875, il fut nommé professeur de langue et de littérature chinoise à l'Université d'Oxford et, à partir de cette époque se consacra exclusivement aux études philologiques et linguistiques.

Les principaux ouvrages du Dr Legge sont: *les notions des Chinois sur Dieu et les esprits;* une traduction des classiques chinois avec le texte chinois en regard comprenant *les quatre Shu et les cinq King*, œuvre considerable en 28 volumes publiée de 1841 à 1852, qui lui valut en 1875, de la part de l'Academie des inscriptions et belles-lettres de l'Instut de France, le prix Julien. On a encore de lui: *Quatre Conférences sur les religions de Chine*, le confucianisme et le taoïsme, comparés avec le christianisme, conférences faites au Collége Presbytérien de Londres, publiées en 1880.

Le "Daily States" et le Dr. Olliphant

Notre estimé confrère, parlant hier du rapport du Grand Jury à l'égard du Président du Bureau de Santé s'exprime ainsi:

"Ce rapport est extrêmement nuisible au Dr Olliphant. Le rapport n'est pas une mise en accusation, et peut-être n'y-a-t-il pas de statut qui permette de formuler un acte d'accusation motivé par l'abus mentionné dans le rapport. Mais cette lacune dans les statuts n'amoindrira nullement l'effet nuisible de l'abus que le grand jury a jugé convenable de dénoncer dans l'exercice de son mandat.

Il y a bien des choses que ne dénoncent pas les statuts et qui sont plus dégradantes que d'autres que la loi punit sévèrement. Comme le Dr. Olliphant ne peut pas être mis en accusation pour l'abus qu'on lui attribue, naturellement il ne peut s'ouvrir aucune enquête judiciaire, à moins que le Dr n'entâme des poursuites criminelles ou civiles pour diffamation; mais la dénonciation est devant le public, et il est absolument nécessaire que le docteur l'affronte franchement et minutieusement, sinon, il sera condamné par la communauté, par l'Etat, par le Sud entier, car il est connu partout comme le président du Bureau de Santé.

Sa réponse doit être énergique et doit s'appuyer sur des preuves surabondantes justifiant sa conduite et mettant son honneur à l'abri de tout blame.

Sa défense, en un mot, pour être satisfaisante, doit mettre en disgrâce ses accusateurs, car il est aussi déshonorant de faussement et publiquement formuler une pareille plainte que d'en être réellement coupable.

Nous ne sommes animés par aucun sentiment d'inimitié en parlant ainsi. Nos relations avec le Dr Olliphant ont toujours été très agréables; mais il est certain qu'il se trouve dans l'urgente necessité de promptement et énergiquement réduire à néant l'accusation pesant sur lui.

Non seulement perte-t-elle atteinte à son intégrité comme homme et comme fonctionnaire publie; mais encore à son honneur comme membre d'une grande et honorable profession. Le fait d'avoir cherché à s'assurer les droits de patente d'une invention qui n'est pas la sienne n'est pas le côté le plus condamnable de l'accusation, son intégrité personnelle seule y étant attaquée.

D'après l'Ethique de la profession médicale, si nous ne nous trompons, il est un principe établi, de plus honorables et nobles, que toute découverte en médecine et en chirurgie tendant à alléger les souffrances humaines appartient non pas seulement à celui qui en fait la découverte, mais aux professions médicale et chirurgicale.

D'après ce principe, le Dr Olliphant est-il inventé la machine et le procédé de désinfection en usage à l'embouchure de la rivière Mississippi, que, selon les règles de la profession, il n'était pas en droit, sans violation de la propriété de la profession, de vendre cette machine et ce procédé et de chercher à en obtenir le droit de patente comme sa propriété exclusive.

Nous espérons que le Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane pourra, par une explication claire et satisfaisante s'exonérer de la plainte grave qui pèse sur lui".

Il n'y a rien à ajouter aux lignes qui précèdent; elles sont marquées au coin du plus juste raisonnement.

Si le Dr Olliphant a le respect de sa dignité, il n'hésitera pas à envoyer au Gouverneur de l'Etat sa démission, et il exigera, comme le lui conseille notre confrère, qu'une enquête judiciaire fasse la lumière sur cette regrettable affaire.

S'il parvient à établir son innocence, il se félicitera de s'être démis de son mandat avant son [illegible]ration. Si, au contraire, sa culpabilité est réelle, il s'épargnera la honte d'une destitution.

La vacance que causerait la démission du Dr Olliphaut serait heureusement comblée, ce nous semble, par la nomination du Dr Félix Formento, le seul membre du Bureau de Santé dont la conduite ait été irréprochable dans la cruelle épreuve que nous venons de traverser.

Nous connaissons le sentiment populaire à l'endroit du Dr Formento, et nous croyons que la Presse serait unanime à applaudir à ce choix.

Il est urgent que nous ayons à la tête de notre Bureau de Santé un homme du pays, d'une inattaquable honorabilité; un homme d'une science profonde, d'une expérience précieuse et inaccessible aux influences malsaines.

Général Forgemol de Bostquenard.

Le télégraphe nous annonce la mort de Léonard Léopold Forgemol de Bostquenard, général français.

Il était né à Azerables (Creuze) le 17 septembre 1821. Il fit ses premières études à la Flèche et entra, le second, à l'école de Saint-Cyr en 1839. Classé à sa sortie dans l'état-major, il servit en Algérie, où il conquit successivement les grades de lieutenant, le 9 janvier 1844, de capitaine, le 11 mars 1847, de chef d'escadron, le 14 août 1860, de lieutenant colonel, le 17 juin 1865, et de colonel, 16 juillet 1870. D'abord aide-de-camp du général Maissiat il fit avec lui plusieurs expéditions, notamment celle de Kabylie, en 1857; il fut ensuite commandant supérieur de cercle à La Calle, puis à Biskra, et devint en 1866, sous-chef du bureau politique à Alger.

Rappelelé d'Agérie pendant la guerre franco-prusienne et nommé général de brigade à titre provisoire, il fut chef d'état-major de la 3me division du 17me corps d'armée, puis chef d'état-major du même corps, il fut confirmé dans le grade de général par la commission de la révision des grades, le 16 septembre 1871, commanda la subdivision de l'Aisne, fut chef d'état-major de l'armée de Versailles et secrétaire du conseil supérieur de la guerre. Chef d'état major du 7e corps d'armée à Besançon, commandé par le duc d'Aumale, le général Forgemol passa, en 1878, à la place de Versailles et au commandement militaire du département de Seine-et-Oise. Promu général de division le 4 mars 1879, il fut envoyé à Constantine où venait d'éclater une insurrection, qu'il réprima aussitôt. En 1881, il étouffa un soulèvement des Kroumirs. Il commanda peu après une division du corps expéditionnaire de Tunisie, qui opéra à Kairouan et procéda à l'occupation de Jafsa. Nommé commandant supérieur du corps d'occupation de Tunisie, il y resta jusqu'en octobre 1883 et reçut alors le commandement du 11ème corps d'armée à Nantes, à la tête duquel il resta jusqu'au 1er février 1890. Un décret du mois d'avril 1886 a maintenu le général Forgemol dans le cadre d'activité comme ayant commandé en chef devant l'ennemi. Décoré de la Légion d'honneur le 8 octobre 1852, il a été promu officier le 12 août 1862, commandeur le 3 février 1875, grand officier le 13 juillet 1881 et grand-croix le 4 mai 1889.

Les maladies bilieuses, la constipation, et ses maux sont soulagées et guéries par les Pilules d'Ayer.

L'Affaire Dreyfus.

Interview avec le comte Esterhazy.

Le commandant Estrhazy a eu avec un rédacteur du «Matin», une intéressante conversation dans laquelle il précise et complète sur plusieurs points les renseignements que «l'Abeille» a donnés dernièrement dans ses dépêches et dans ses autres colonnes.

Le commandant Valsin-Esterhazy est un homme de haute taille, maigre et nerveux, le teint bilieux et basané, la forte moustache noire, rappelant bien le type hongrois, le crâne légèrement dénudé.

« Oh! par Dieu! a-t-il dit, la vie m'est bien moins que rien. Je tiens peu à la vie. Mais j'ai tout un héritage de gloire à défendre. Pour cela, je suis décidé à tout.

« Hier, quand Mathieu Dreyfus m'a nommé, si j'avais rencontré Mathieu Dreyfus, je lui aurais brûlé la cervelle. Il se cache. Je n'y pense plus. Je ne me battrai pas en duel avec M. Scheurer-Kestner, qui est un vieillard. Et puis je me suis battu quinze fois. Les duels ne prouvent rien. Je rougis d'avoir à demander une enquête sur des faits aussi abominables. Au fond, c'est la seule solution admissible. Le ministre de la guerre nommera sans doute un officier général enquêteur. Je suis à ses ordres et j'attends qu'il accomplisse sa besogne le plus tranquillement du monde comme vous voyez »

« Nous demandons au commandant Esterhazy comment il explique que les amis de Dreyfus l'aient choisi, lui, plutôt que tout autre, comme bouc émissaire. Il nous répond que ses rapports peu fréquents, mais très ouverts avec le colonel de Schwarzkoppen, qui était l'ami de sa famille et qui voyait souvent les siens à Carlsbad, ont dû le désigner comme la victime possible. En outre, les amis de Dreyfus avaient pu se procurer de son écriture, de ses lettres, et plus particulièrement un gros travail qui lui avait été demandé par le ministère.

« C'est sur ce dernier document qu'ils ont décalqué des mots qui figurent sur le fameux bordereau publié par le «Matin».

«—L'allure générale de l'écriture, nous dit le commandant, n'est pas la mienne; mais il y a des mots qui semblent absolument être écrits de ma plume. J'écrirais cinq cents fois le mot « procurer » que le dessin de ce mot serait identique à celui qui se trouve sur le bordereau. Tout cela a été fabriqué.

« Quant à ma conduite, elle n'a jamais eu rien d'équivoque. Je suis allé quelque fois à l'ambassade d'Allemagne. J'avais si peu à me cacher que je m'y rendis plusieurs fois en plein jour et en uniforme, pour rendre service à mon colonel, dont la femme, originiaire d'Alsace, désirait franchir la frontière pour raisons de famille.»

La lettre anonyme et le rendez-vous mystérieux.

Le commandant nous jure, continue le «Matin», qu'il ne se doutait de rien et que la dénonciation de Mathieu Dreyfus l'aurait surpris à la campagne s'il n'avait été averti, il y a une quinzaine de jours, par une lettre anonyme.

Il écrivit immédiatement au général Billot pour le voir. Celui-ci le fit recevoir par le général Millet, qui lui conseilla d'écrire ce qu'il avait à dire et de l'envoyer au ministre. Ce qui fut fait.

Pas de réponse. Il envoya deux lettres au président de la République. Silence complet.

Enfin, il put voir le général Saussier, qui lui conseilla de se tenir tranquille: « Tout ça, c'est des lettres anonymes. Ne vous en préoccupez pas.»

Le commandant reçut alors une autre lettre anonyme, écrite en caractères d'imprimerie.

Ici, nous entrons en plein roman-feuilleton. Cette lettre donnait rendez-vous au commandant, dans la nuit du 28 octobre, au pied des palissades qui entourent le pont Alexandre III.

Le commandant s'y rendit.

Une voiture à deux chevaux vint à lui. Une femme en descendit. Une femme qu'il n'avait jamais vue et dont la figure était couverte d'une très épaisse voilette. Cette femme lui remit une enveloppe qui renfermait la preuve absolue de la culpabilité de Dreyfus. Elle lui donna, en outre, des indications sur ce qui continuait à se tramer contre lui.

Le meneur de la machination.

Sur ces indications et résumant tout ce que son enquête personnelle lui avait appris, le commandant Esterhazy rédigea une longue lettre au ministre dans laquelle il lui déroula entièrement la machination.

«—Tout a été mené, nous dit le commandant, par le colonel Picquart, qui a ouvert contre moi une enquête il y a quinze mois, alors qu'il se trouvait au ministère de la guerre. Il voulait absolument me perdre et il sut choisir pour cela ses auxiliaires. Du reste, sa conduite alors fut jugée tellement blâmable que ses supérieurs l'envoyèrent en disgrâce en Tunisie.

«Là, il continua à grossir son dossier, aidé par M. Izaïe Levaillant, ancien directeur de la sûreté générale. Du reste, les dépêches échangées, à cette époque, à propos de cette campagne doivent être entre les mains du ministre de la guerre.

« Bref, ils sont arrivés à mettre entre les mains de M. Scheurer-Kestner des pièces où mon écriture, ou plutôt des mots calqués sur mon écriture, jouent le plus grand rôle. Il y a aussi d'autres pièces fabriquées qui tendraient à démontrer ma culpabilité.»

La pièce accablante pour Dreyfus.

«Mais tout cela s'écroulera, continua le commandant, devant la preuve définitive que j'ai entre les mains et dont j'ai parlé hier, une photographie, sous triple enveloppe au ministère de la guerre. «Cette preuve est une pièce dans laquelle Dreyfus est nommé en toutes lettres: « Cet animal de Dreyfus...» Je ne la publie pas, parce que c'est impossible.

«—Peut-être le moment viendra-t-il où vos ennemis vous acculeront à cette publication.

«—Peut-être... En ce moment, j'attends que M. Scheurer-Kestner sorte son dossier. Quand il raconte qu'il faut quinze jours à son avocat, pour l'établir, il ment, car l'avocat le possède depuis longtemps. Il a travaillé lui-même à le former avec le colonel Picquart, dont il est l'ami.

«C'est Me Leblois, 96, rue de l'Université, qui a partagé la besogne du colonel. Il se rendait souvent à son bureau au ministère de la guerre, et là, le colonel lui ouvait les tiroirs nécessaires à son enquête et mettait le dossier à sa disposition....»

La révélation du complot.

«L'Eclair» publie «d'après une «version que l'on peut croire autorisée, et qui n'est pas sans analogie avec l'article que la «Libre «Parole» a publié sous la signature «Vidi», des renseignements plus détaillés sur la façon mystérieuse dont fut révélé au commandant Esternazy le complot tramé contre lui.

La lettre qui l'en informa d'abord était non anonyme mais pseudonyme, signée « Espérance.» Le rendez-vous était non au pont Alexandre III mais sur la butte du Sacré-Cœur:

«Il fut exact au rendez-vous. Il y trouva une femme voilée, qui lui parut d'allures distinguées, et qui lui déclara vouloir l'instruire d'un complot tramé contre lui.

«— Etes-vous la personne qui m'a déjà écrit?

«—Non, je ne vous ai pas écrit, lui répondit-elle, mais je viens vous dire que vous êtes la victime d'une machination qui va être ourdie par un haut personnage parlementaire. Elle entra dans des détails assez précis à ce sujet.

«Dans un second entretien qui eut lieu l'un des derniers jours du mois d'octobre, cette même personne, toujours voilée, lui donna des renseignements sur le rôle que jouait, contre lui, un officier qui avait été attaché au ministère de la guerre, le colonel Picquart, sur le syndicat Dreyfus et les sommes qu'il répandait pour sa campagne.

«Elle lui dit: «Vous pouvez vous sauver de cette machination grâce à l'arme que je vais vous remettre.» Elle lui donna la photographie d'une pièce importante, que le colonel Picquart avait, disait-elle, dérobé au ministère de la guerre. Cette pièce démontrait la culpabilité du condamné, mais elle était d'un emploi particulièrement délicat.»

WILHELMINE.

LA REINE DE HOLLANDE.

C'est le 31 août 1898, à six heures du soir, que la jeune reine Wilhelmine aura accompli sa dix-huitième année et atteint l'âge de majorité. Dès ce moment elle prendra en mains les rênes du gouvernement.

Il n'est pas nécessaire, aux termes de la Constitution des Pays-Bas, que le couronnement de la Reine précède sa prise de possession du pouvoir. Guillaume II est monté sur le trône le 7 octobre 1840 et n'a été sacré que le 28 novembre; Guillaume III a exercé l'autorité souveraine à dater du 21 mars 1849 et n'a été couronné que le 12 mai. La cérémonie du couronnement de la jeune Reine ne coïncidera certainement pas avec son anniversaire. Mais il est probable qu'elle ne sera pas reculée au-delà de la première ou de la seconde semaine de septembre.

Cette importante solennité aura lieu à la Nouvelle Eglise (Nieuwe Kerk) à Amsterdam. La Reine ne restera que cinq jours dans la capitale, y compris les jours d'arrivée et de départ.

Déjà l'on s'occupe activement d'organiser les fêtes officielles et de préparer de grandes réjouissances populaires: fêtes pour les enfants, pour les associations ouvrières, fêtes de nuit, illuminations et feux d'artifice sur l'Y et sur l'Amstel, cortèges historiques, concerts, représentations théâtrales, etc., etc. Toutes les communes martimes des Pays-Bas sont invitées à se faire représenter à Amsterdam chacune par un navire décoré, monté par un équipage portant le costume particulier à chaque région.

A l'occasion du couronnement, des fêtes auront lieu aussi dans toutes les villes, et partout on recueille des souscriptions dans ce but. Bref, le peuple néerlandais se prépare à célébrer avec enthousiasme l'avènement au trône de sa jeune Reine, qu'il aime comme une idole, de celle qu'il appelait naguère encore « notre petite Reine.»

L'enfant est devenue une princesse accomplie, dont le règne commencera bientôt sous les plus heureux auspices.

Conquêtes féminines.

En France, on n'a encore, et c'est presque à titre de phénomènes, que quelques femmes-docteurs et une femme.... presque avocate. Mais de ce côté de l'Atlantique!....

Chez nous, si l'on veut, n'importe où, appliquer la vieille formule: "Cherchez la femme", on est sûr de la trouver et....

Les femmes ont conquis, aux Etats-Unis, à la force de leurs petits poignets, toutes les situations, même les fonctions d'Etat.

Citons seulement, pour nous faire réfléchir préventivement, quelques exemples, dûment établis:

A Oklahoma-City, une jeune fille, miss Ada Curnutt, est *chef de la police!* Elle a la direction du service des recherches. Miss Rachel Franck, diplômée du collège hébreu de Cincinnati, a obtenu un poste de rabbin. On compte d'ailleurs déjà une dizaine de femmes-pasteurs en Amérique.

Miss Ansan King est une gérante d'immeubles très connue à New York. Sa sœur dirige une grande entreprise de camionnage.

Dans la magistrature de l'Etat du Montana, miss Ella Knowles possède le grade élevé d'*attorney general*.

A Kansas-City, la brigade des pompiers a pour capitaine une femme. C'est encore une femme qui est chef des services de la voirie à Buffalo. Une autre exploite le chemin de fer urbain de New-Hampshire.

Quant à l'industrie et au commerce, il y a des milliers de femmes à la tête des maisons.

Les hommes ne sont pas encore bonnes d'enfants et blanchisseuses, mais cela ne tardera pas.

Le bacille de la coqueluche.

Le bacille de la coqueluche est-il réellement découvert, comme l'annonçait dernièrement une revue allemande?

—Il y a tout au moins ce que nous appelons une découverte de laboratoire, vient de dire à l'Institut Pasteur l'éminent docteur Metchnikoff. J'ai lu l'article de la revue allemande qui m'est signalez et je sais que les docteurs Czaplevski et Hensel, à qui l'on attribue la découverte du bacille de la coqueluche, ne sont certes pas les premiers venus.

«Ces deux savants, avec des réserves, déclarent avoir constaté, dans beaucoup de cas de coqueluche, l'existence d'un microbe particulier, se distinguant de tous ceux que l'on connait déjà, et qui peut être le bacille provocateur de la coqueluche: voilà tout, et c'est déjà beaucoup.

« Les docteurs Czaplevski et Hensel sont décidés à poursuivre leurs études, dont les résultats sont jusqu'à ce jour très encourageants, et il n'est pas défendu d'espérer qu'ils pourront prochainement affirmer la découverte du bacille de la coqueluche.»

MOTS DE LA FIN

Barbanchu, roi des raseurs, à son ami Maboulard, après une interminable conversation:

—Les dictionnaires bibliographiques fourmillent d'erreurs! Ainsi, il en est un qui me fait naître en 1851 au lieu de 1854.

Maboulard, obsédé:

—Et.. en quelle année vous fait-il mourir?

Les enfants:

Madame.—Henri m'a empêché de faire la moindre chose cette après-midi.

Monsieur.—Il a été plus bruyant que jamais, je parie?

Madame.—Non, au contraire. Il a été si tranquille que j'ai cru qu'il était malade!...

Champoireau doute de tout.

—Venez donc dîner un de ces soirs avec nous, lui dit un de ses collègues; cela fera plaisir à ma femme.

—Qu'en savez-vous?

—Elle me l'a dit.

—Qu'en sait-elle?

[illegible], il a tout avoué, avec une certaine fierté, en indiquant la cause de ce triple meurtre, et condamné aux travaux forcés à perpétuité, à une voix de majorité, il s'est fait séance tenante sauter la cervelle à l'aide d'un pistolet que son frère était parvenu à lui faire passer au débat de l'audience.

" Quelques semaines plus tard, le malheureux Blaise lui-même était trouvé mort dans un lieu peu éloigné de Villenues où il allait la nuit tendre ses collets.

" Le mystère de cette fin tragique n'a pas été éclairci.

" Pour moi c'était la représaille de l'affaire du Morvan.

" Mais, comme il s'agissait d'un pauvre diable de bûcheron, après un simulacre d'enquête la justice a abandonné l'affaire.

" J'ai vu moi-même, il y a une huitaine de jours, les lieux de ce drame ténébreux s'est accompli.

" Ce meurtre est déjà oublié, même à l'époque où il s'est produit il a excité une véritable indignation dans le pays.

" Tu recevras en même temps que cette lettre un paquet de journaux de la Nièvre et de l'Oise où tu trouveras tous les détails relatifs à ces deux affaires dans lesquelles on s'est occupé quelque temps.

" Aujourd'hui on n'en parle plus.

" Voici, pour ce qui t'intéresse directement, les renseignemens que j'ai pu recueillir:

" Blaise Rufin avait épousé, comme tu me l'as dit, une Bretonne du Morbihan.

" Cette pauvre femme, dont la raison était déjà ébranlée par la catastrophe qui lui a enlevé son premier mari, a naturellement été très affectée de la perte du second dans des circonstances aussi sinistres.

" Aussitôt après l'enterrement du mort au cimetière de Villennes où j'ai vu sa tombe, elle a vendu le peu qu'elle possédait et, et sans donner aucun renseignement à personne sur sa destination, elle a pris le chemin de fer et gagné Paris où on perd sa trace.

" Son billet n'allait pas plus loin.

" Elle emportait avec elle une malle, quelques objets de peu de valeur et l'enfant que tu as confiée à son mari.

" Pas d'obscurité sur cette première période.

" Mais à dater de son arrivée à Paris, qu'est-elle devenue?

" A la première vue il paraît assez difficile de le savoir.

" J'ai pensé qu'elle avait dû retourner dans son pays.

" Mais quel est ce pays?

" A la mairie de Villennes où elle s'est mariée, j'ai examiné l'acte de mariage.

" Il porte que cette Yvonne Tréguen est née dans une commune au Morbihan qui s'appelle Lanmeur, et que ses parents sont décédés dans une autre commune qui s'appelle Kerhoët.

" Elles dépendent des deux arrondissements de Vannes et de Lorient.

" J'ai écrit aux maires de ces deux communes et ils m'ont répondu aussitôt que cette femme est complètement inconnue dans le pays et qu'elle n'a a pas reparu.

" J'ai donc agi à peu près comme un agent de police ou d'affaires, et tu vois le résultat.

" Il est assi nul que possible.

" Sans doute, il ne faut pas désespérer.

" Il est certain que cette femme n'est pas perdue, mais les miséreux comme elle tiennent si peu de place dans le monde que personne ne s'en occupe et cette place elle-même est si étroite qu'il est assez difficile de dire où elle se trouve.

" Du reste, je peux te donner une consolation.

" A Villenes, tous les voisins de cette pauvre veuve auxquels je me suis adressé m'ont chanté ses louanges.

" Il n'est personne qui ne la tienne pour une femme aussi honnête que malheureuse.

" Ce n'est pas peu dire.

" Ta fille est donc en bonnes mains.

" J'attends tes instructions, que je remplirai fidèlement, tu peux en être sûr.

" Je quitte Paris, où je suis resté quelques jours de plus à cause de cette mission et rentré à Milly, où je me retrouve toujours avec un nouveau plaisir, content toutefois d'avoir changé d'air pour un moment.

" Mais quel calme chez nous, mon ami!

" Comme au retour je respire avidement dans ma solitude fleurie, dans mon jardin de curé, en me promenant le long de mes plates-bandes, au milieu de mes roses et de mes légumes.

" Avec quel joie, à cheval sur mon bidet gris, je m'en vais à travers bois et champs visiter les pauvres gens qui m'accueillent en ami et me saluent d'un cordial: Bonjour, docteur!

" Cela, c'est la bonne vie, mon pauvre Jean, celle que tu aurais pu mener comme moi, dans ta vieille maison de la Sauvagère où je trouverais un bon déjeuner, un bon visage, dans mes excursions, si tu étais là.

" continuer

Mrs. Winslow's Soothing Syrup Has been used for over FIFTY YEARS by MILLIONS of MOTHERS for their CHILDREN WHILE TEETHING, with PERFECT SUCCESS It SOOTHES the CHILD, SOFTENS the GUMS, ALLAYS all PAIN, CURES WIND COLIC, and is the best remedy for DIARRHŒA. Sold by Druggists in every part of the world. Be sure and ask for "Mrs. Winslow's Soothing Syrup," and take no other kind. Twenty-five cents a bottle.

Bureau de la New Orleans Brewing Association.—Nouvelle-Orléans, 30 novembre, 1897. Aux porteurs de Bons d'Hypothèque de cette association.—Les coupons d'intérêt dus le 1er décembre 1897, seront payés à et après cette date à la Banque Métropolitaine.

A. G. RICKS.
Receveur.

30 nov—3[illegible]

Bureau des Commissaires du district des Levées d'Orléans.

Chambre 14, Temple Maçonnique, Nouvelle-Orléans, 29 novembre 1897.

Des propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au samedi matin 4 décembre à 10 heures, pour la construction de la nouvelle Levée à la pointe d'Alger, de l'avenue Pelican à la rue Séguin. Longueur environ 1,600 pieds, contenu, environ 30 000 yardes cubes de terre et environ 130,000 pieds B.M de bois de charpente pour le revêtement. Pour plans, spécifications et autres informations s'adresser à ce bureau. Le bureau se réserve le droit de rejeter chacune ou toutes les propositions. Dépôt, $500; bons, $5,000.

OTTO THOMAN, Président.
T. J. DUGGAN, Secrétaire.
30 nov—à date

PAR D. E. MORPHY, AUCTION AND COMMISSION CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une Epicerie.

No 54.988—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

Jno. J. Maher vs ses créanciers.

En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. N. H Mighor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, sous la date du 29 novembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le SAMEDI 4 décembre 1897, à 11 heures A. M., au magasin situé coin des rues Erato et Constance—

Le contenu entier du dit magasin consistant en épicerie assortie, vins liqueurs, balances, coffre forte etc.

Conditions—Comptant.

EDWARD BANQUETTAT, Encanteur.

30nov—30—déc 1 2 3 4

A VENDRE ou louer bon marché, comptant ou paiements mensuels, cottage double, douze chambres, 6 de chaque côté, Nos 2031, 2033 rue Rousseau, entre Adèle et Josephine. Adresser 1089 rue Moyale.

28 nov—1 sem

A VENDRE — La Boulangerie Chrétien, bien achalandée, 8 barils de farine par jour, s'adresser No 1233 Bourbon.

17 nov—[illegible]

Mandeville et Madisonville.

STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 1er décembre 1897.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée de trains du Depôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées:

Tous les jours (excepté les dimanches) l'arrivée du train de 2 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5:45 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS:

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, et Old Landing les dimanches par le train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod

W. G. COYLE & CIE., Agents,
No 333 rue Carondelet, coin Union.
2[illegible]mars—

Succession du Dr Eugène Habans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,213—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Armand Bosse, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Henry Chiapella, avocat de la succession.
27nov—27 30—déc 6

Succession de Jacob Huber et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,243—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Albert Huber, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
[illegible]

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX

—DANS LE—

PREMIER DISTRICT.

UN JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos 617 et 619 rue S. Johnson

Entre Poydras et Perdido,

A L'ENCAN,

JEUDI 30 DECEMBRE 1897

Dans l'affaire de la Succession d'Ernest Brisco et épouse. No 54.669—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HECKER & SMITH.—J Paul Hecker, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet, JEUDI le 30 décembre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à deux ordres de Cour séparés, les deux rendus et signés le 26 novembre 1897 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues S. Johnson, Poydras, Perdido et S. Galvez et désigné comme lot No 32 dudit îlot et mesurant 29 pieds 3 pouces et une ligne de face à la rue S. Johnson sur une profondeur de 132 pieds, 3 pouces et 5 lignes

Les améliorations consistent d'un joli cottage double portant les Nos 617 et 619 rue S. Johnson et ayant quatre chambres de chaque côté et est maintenant loué à $10 par côté.

Conditions—Comptant — L'acquéreur assumera toutes les taxes de 1897 en sus du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente par devant W. Morgan Garlington, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 nov—26—déc 5 12 19 26 30